

ECAM LaSalle



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

ENSEMBLE, CONTRIBUONS À LA FORMATION D'UNE GÉNÉRATION D'INGÉNIEURS RESPONSABLES !



ECAM LaSalle

POURQUOI NOUS SOUTENIR

École d'ingénieurs créée en 1900, ECAM LaSalle a pour ambition de former des ingénieurs engagés, pour construire le monde de demain en mettant les technologies au service d'un avenir durable.

- ◆ **EXIGENCE** scientifique et technique
- ◆ **VALEURS** humaines et sociétales
- ◆ **OUVERTURE** sur le monde



Pour former les ingénieurs qui mettront en œuvre les changements, en lien avec les transitions énergétique et numérique notamment, nous investissons régulièrement dans des **équipements de pointe au service de la pédagogie**.

La taxe d'apprentissage que nous percevons contribue significativement à leur financement. Elle constitue un soutien essentiel pour notre école.

EN 2023, LES PROJETS DE L'ÉCOLE

Cette année, nos chantiers prioritaires concernent 3 pôles d'enseignement et de recherche : **Numérique - Conception Manufacturing et Management Industriel - Énergétique** :

- ◆ 1 plateau simulateur cybersécurité industrielle
- ◆ La digitalisation de notre usine 4.0
- ◆ 1 banc de soudage TIG et Microplasma
- ◆ 1 bras de mesure laser pour du retro engineering
- ◆ 1 banc d'essai hydrogène

VERSER À ECAM LaSalle

MODE D'EMPLOI

En 2023, les modalités de déclaration et de versement de la taxe d'apprentissage évoluent !

5 OU 15 MAI

DSN AVRIL 2023

Lors de la Déclaration Sociale Nominative, les entreprises déclarent le solde de la taxe d'apprentissage de la masse salariale 2022, collecté par l'URSSAF/MSA.

À PARTIR DU 25 MAI

JUSQU'AU 7 SEPTEMBRE

Les entreprises flèchent les établissements bénéficiaires du solde de la taxe d'apprentissage via la plateforme SOLTéA gérée par la Caisse des Dépôts avec les identifiants demandés sur Net-Entreprises.

À PARTIR DU 15 JUILLET

JUSQU'AU 15 OCTOBRE

ECAM LaSalle perçoit le versement du solde de la taxe d'apprentissage de la Caisse des Dépôts.

Vous pouvez choisir de flécher votre solde de taxe d'apprentissage à

ECAM LaSalle | Code UAI : 0690194L ; SIRET : 779 883 446 00014

OU

Une ou plusieurs formations de notre école

RNCP4367 : Ingénieur diplômé de l'ECAM Lyon,

RNCP36054 : Ingénieur diplômé ECAM LaSalle spécialité mécanique et génie électrique,

RNCP17682 : Ingénieur diplômé de l'ECAM, spécialité énergie en partenariat avec l'ITII,

RNCP4622 : Ingénieur diplômé de l'ECAM, spécialité génie industriel et mécanique en partenariat avec l'ITII,

RNCP34539 : Manager de l'Amélioration Continue.



ECAM LaSalle en quelques chiffres :

123 années d'innovation et **de collaboration** avec les entreprises

2 000
étudiants

400
ingénieurs
diplômés /an

8 500
diplômés
dans le monde

300
alternants

500
stages effectués
chaque année

7 formations :
ingénieurs, bachelor, masters spécialisés

Verser votre taxe d'apprentissage à ECAM LaSalle,

c'est renforcer vos liens avec notre école
et participer activement à la formation d'ingénieurs :

- ◆ Polyvalents et innovants,
- ◆ Agiles dans des contextes multiculturels,
- ◆ Responsables et engagés pour une société durable.

MERCI

DE VOTRE SOUTIEN

VOTRE CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE

Manuel MAGGIORE : ta@ecam.fr - 04 72 77 06 44



ECAM LaSalle - campus de Lyon
40 montée Saint Barthélémy - 69321 Lyon Cedex 05
www.ecam.fr

Suivez-nous sur nos réseaux !

